

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2018 à 21 H

Présents : CAVAILLES Pascal, ZENON Claude, BOUSQUET Christiane, CHARBONNIER Joël, BARDOU Sébastien, FOLLIOU Philippe, CAMP Marie-Angélique, VATTIER Françoise, BASCOUL Jean-François, JOULIE Aymeric, BLANC Yvon, ROUCAIROL Nadine, PAYRASTRE Bénédicte, MAZEL Sophie, CAMP Stéphanie.

Secrétaire de séance : BOUSQUET Christiane

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2018, il est validé et signé.

Monsieur le Maire, Pascal CAVAILLES ouvre la séance.

Intervention de Monsieur Jean-François BASCOUL, ancien Trésorier de l'Office de Tourisme Intercommunal, sur la présentation de la clôture des comptes de l'Association au 31 décembre 2017. Il indique qu'après accord entre l'ancien Président Monsieur Philippe FOLLIOU et l'actuel Président Monsieur Jean-Marie FABRE, il a été décidé que cette somme serait partagée entre la Communauté de Communes (enveloppe réservée à la signalisation) à hauteur de 60 % et le reste entre les Communes de Lacaze, Vabre et St Pierre de Trivisy. Le Conseil Municipal décide que cette somme soit attribuée à l'opération « enseignes d'autrefois ».

Nouveaux horaires du point d'information touristique de Saint Pierre de Trivisy : ouvert toute l'année les samedis et dimanches de 10 h 45 à 12 h 15 et les vendredis et lundis de 13 h 45 à 18 h 45, en période estivale ouvert tous les jours à partir du 7 juillet de 9 h 45 à 12 h 45 et de 14 h à 18 h.

Sachant qu'à partir de l'ouverture de la piscine prévue le samedi 16 juin, l'accueil et les réservations du Centre de Bien Etre sont faits par l'accueil Aquamonts.

Un saisonnier sera embauché par la Communauté de Communes mais financé par la Commune de Saint Pierre de Trivisy, il assurera l'accueil les week-ends et l'animation de la Base de Loisirs en semaine.

La Commune versera à la Communauté de Communes une contribution de 20 800 € (16 000 € pour l'accueil toute l'année et 4 800 € pour l'emploi saisonnier).

Une réunion est prévue le vendredi 20 avril afin de fixer les divers points. Il sera présédente une fiche de poste pour l'emploi du saisonnier.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de gestion pour l'accueil du Centre de Bien Etre «Aquamonts » et du Camping « la Forêt ».

Commission administration générale

Vote des Taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour l'année 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les taux de l'année présente et présente à cet effet l'état de notification des Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales pour l'année 2018 de la Taxe d'Habitation, Taxe Foncière Bâti et Taxe Foncière Non Bâti.

Monsieur le Maire propose les taux suivants :

- Taxe d'Habitation 10.68 %
- Taxe Foncière Bâti 21.58 %
- Taxe Foncière Non Bâti 89.52 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve par 15 voix pour, les taux d'imposition pour l'année 2018 des Taxes Foncière Bâti et Non Bâti et Taxe d'Habitation.

Vote du Budget Forêt communale 2018

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Forêt de l'exercice 2018 de la Commune de St Pierre Trivisy, Le Conseil Municipal, Vu la loi 96-142 du 21 février 1996, Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère et décide :

Article 1 : l'adoption du Budget de la Commune de Saint Pierre de Trivisy pour l'année 2018 présenté par son Maire, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 16 925.00 Euros

En dépenses à la somme de : 16 925.00 Euros

Article 2 : d'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	260.00
023	Virement à la section d'investissement	7 849.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	967.00
Total dépenses de fonctionnement		9 076.00

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	4 000.00
75	Autres produits de gestion courante	5 076.00
Total recettes de fonctionnement		9 076.00

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	4 999.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	2 850.00
Total dépenses d'investissement		7 849.00

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	7 849.00
Total recettes d'investissement		7 849.00

Adopté à l'unanimité.

Vote du Budget Funéraire 2018

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Funéraire 2018 de la Commune de St Pierre de Trivisy, Le Conseil Municipal, Vu la loi 96-142 du 21 février 1996, Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère et décide :

Article 1 : l'adoption du Budget Funéraire 2018 de la Commune de Saint Pierre de Trivisy présenté par son Maire, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 2 000.00 Euros

En dépenses à la somme de : 2 000.00 Euros

Article 2 : d'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	2 000.00
Total dépenses de fonctionnement		2 000.00

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
774	Subventions exceptionnelles	1 002.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	998.00
Total recettes de fonctionnement		2 000.00

Adopté à l'unanimité.

Vote du Budget Aquamonts Base de Loisirs 2018

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Aquamonts Base de Loisirs 2018 de la Commune de Saint Pierre de Trivisy, Le Conseil Municipal, Vu la loi 96-142 du 21 février 1996, Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Délibère et décide :

Article 1 : l'adoption du Budget Aquamonts Base de Loisirs 2018 de la Commune de Saint Pierre de Trivisy présenté par son Maire, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 360 363.00 Euros

En dépenses à la somme de : 360 363.00 Euros

Article 2 : d'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	86 490.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	65 000.00
65	Autres charges de gestion courante	20 005.00
66	Charges financières	7 521.00
023	Virement à la section d'investissement	27 264.00
Total dépenses de fonctionnement		206 280.00

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	118 009.00
73	Impôts et taxes	2 500.00
75	Autres produits de gestion courante	60 264.00
77	Produits exceptionnels	5 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	20 507.00
Total recettes de fonctionnement		206 280.00

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	19 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	26 763.00
001	Solde d'exécution sect ^o d'investissement	108 320.00
Total dépenses d'investissement		154 083.00

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	19 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	107 819.00
021	Virement de la section de fonctionnement	27 264.00
Total recettes investissement		154 083.00

Adopté par 1 voix contre, 4 abstentions, 10 pour.

Vote du Budget AEP St Pierre Trivisy 2018

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget AEP 2018 de la Commune de Saint Pierre de Trivisy, Le Conseil Municipal Vu la loi 96-142 du 21 février 1996, Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère et décide :

Article 1 : l'adoption du budget de la Commune de Saint Pierre de Trivisy pour l'année 2018 présenté par son Maire, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 262 880.00 Euros

En dépenses à la somme de : 1 262 880.00 Euros

Article 2 : D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	30 049.00
014	Atténuations de produits	17 135.00
66	Charges financières	20 852.00
67	Charges exceptionnelles	12.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 108.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	22 630.00
Total dépenses de fonctionnement		143 786.00

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	131 821.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 965.00
Total recettes de fonctionnement		143 786.00

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	10 000.00
23	Immobilisations en cours	730 413.00
16	Emprunts et dettes assimilées	349 777.00
45	Comptabilité distincte rattachée	14 500.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 965.00
041	Opérations patrimoniales	2 439.00
Total dépenses d'investissement		1 119 094.00

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	615 413.00
16	Emprunts et dettes assimilées	85 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	53 484.00
45	Comptabilité distincte rattachée	14 500.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 108.00
041	Opérations patrimoniales	2 439.00
001	Solde d'exécution section d'investissement	295 150.00
Total recettes d'investissement		1 119 094.00

Adopté à l'unanimité.

Vote du Budget Principal Commune - St Pierre Trivisy 2018

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget de l'exercice 2018 de la Commune de ST Pierre de Trivisy, Le Conseil Municipal Vu la loi 96-142 du 21 février 1996, Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère et décide :

Article 1 : l'adoption du budget de la Commune de Saint Pierre de Trivisy pour l'année 2018 présenté par son Maire, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 490 154.00 Euros

En dépenses à la somme de : 1 490 154.00 Euros

Article 2 : d'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	202 851.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	317 666.00
014	Atténuations de produits	20 377.00
65	Autres charges de gestion courante	87 430.00
66	Charges financières	10 200.00
67	Charges exceptionnelles	7 178.00
023	Virement à la section d'investissement	105 496.00
Total dépenses de fonctionnement		751 198.00

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	5 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	196 154.00
73	Impôts et taxes	202 732.00
74	Dotations et participations	291 288.00
75	Autres produits de gestion courante	51 019.00
76	Produits financiers	5.00
77	Produits exceptionnels	5 000.00
Total recettes de fonctionnement		751 198.00

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	124 458.00
22	Immobilisations reçues en affectation	95 344.00
23	Immobilisations en cours	248 534.00
16	Emprunts et dettes assimilées	36 150.00
001	Solde d'exécution section d'investissement	234 470.00
Total dépenses d'investissement		738 956.00

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	88 336.00
16	Emprunts et dettes assimilées	380 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	19 048.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	136 076.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	105 496.00
Total recettes d'investissement		738 956.00

Adopté à l'unanimité.

Evaluation des charges transférées - Attributions de compensation aux communes membres, CLECT 2018

Monsieur le Maire présente le rapport de la "Commission locale d'évaluation des charges transférées » qui doit permettre de déterminer les attributions de compensation des communes pour l'année 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Valide la proposition de tableau d'évaluation des charges transférées à la communauté par les Communes membres pour l'année 2018.

Approuve le calcul des attributions de compensation pour chaque commune, conformément au tableau ci-annexé.

Avenant n° 1 à la Convention de gestion de l'accueil du Centre de Bien Etre et du Camping

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le projet d'Avenant n° 1 à la convention d'accueil du Centre de Bien Etre de l'espace de loisirs "Aquamonts" et du Camping 3* "La Forêt" avec la Communauté de Communes. Il convient de modifier l'Article 7 : dispositions financières et de valider le tableau des nouveaux horaires du bureau d'accueil touristique de St Pierre de Trivisy.

La Communauté de Communes percevra une rémunération annuelle d'un montant de 20 800 € au titre de l'exécution de la présente convention.

Sur la base du planning joint au présent avenant, le montant pourra être réévalué en fin d'année, et en tout état de cause avant le 15 novembre de l'année en cours.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Détail des subventions accordées aux Associations 2018

Monsieur le Maire indique qu'un complément d'information doit être apporté au Budget Primitif 2018 de la Commune, concernant les subventions aux Associations, enregistrées à l'Article 6574, dont la répartition doit être

précisée. Il convient donc de déterminer la somme allouée pour chaque Association, qui sera uniquement versée sur présentation du bilan d'activités et financier de celle-ci.

- Amicale du personnel de la Maison de Retraite	150 €
- Arts et Musiques	550 €
- Lou Pesca Fin	250 €
- Volley Ball St Pierrais	450 €
- Comité des Fêtes de St Pierre	800 €
- Association Génération Mouvements	150 €
- Ecole de Rugby St Pierraise	1 000 €
- Los 4 Vesins	250 €
- Comité FNACA St Pierre	150 €
- Saint Pierre Animation	800 €
- Coeur d'Ass. Mat.	150 €
- Trivisy Vélo Sports	500 €
- Association d'Aide à Domicile en milieu Rural	645 €

Après délibération le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents d'accorder les sommes ci-dessus aux associations.

Commission compétence tourisme, commerce et associations

Madame Christiane BOUSQUET Adjointe au Maire, Présidente de la commission prend la parole.

Travaux point de restauration rapide « La Paillotte »

Afin de pouvoir continuer à accueillir les enfants du CCAS, nous devons passer en restauration collective et cela nous oblige à mettre la partie stockage des aliments secs aux normes. Un nouvel aménagement est nécessaire, des devis ont été demandés, il y aurait pour environ 15 000 € de travaux, les employés du technique feront la dalle et une partie des travaux.

Emplois saisonniers

Comme chaque année, il convient de prévoir les postes pour assurer la saison estivale, nous n'avons pas encore fait les plannings. Il est décidé d'ouvrir l'espace Aquamonts à partir du samedi 16 juin jusqu'au dimanche 16 septembre 2018, afin que les scolaires puissent profiter de la piscine en juin et septembre.

Contrat avec l'entreprise CE NETTOYAGE de Castres

Nous avons reçu le responsable de l'entreprise de CE Nettoyage de Castres, un devis a été proposé et il est plus compétitif que l'entreprise avec laquelle nous avons travaillé l'année passée.

L'entreprise interviendra en mai pour la mise en service du camping et les samedis des mois de juillet et août, jours des départs et arrivées des vacanciers.

Contrat avec la laverie

Suite à l'appel en concurrence pour le nettoyage des serviettes du Centre de Bien Etre et autres services de laverie, nous avons retenu le pressing de Lacrouzette et rompu le contrat avec la Société Zénitude.

Nous avons demandé un devis pour le nettoyage des couvertures.

Information sur le camping

A plusieurs reprises les campeurs nous ont signalé leur mécontentement concernant les groupes qui étaient sur le

camping.

Nous avons donc décidé qu'à partir de cet été tous les groupes seraient placés dans l'espace de la clairière.

Commission compétences transférées

Monsieur Claude ZENON, Président de la Commission et Monsieur Sébastien BARDOU, tous deux Adjoint au Maire, prennent la parole.

Problème des factures d'eau restées impayées

La Trésorerie nous a transmis l'état des factures impayées depuis 2005. Nous lui avons donné mandat afin de faire le nécessaire pour le recouvrement de ces factures impayées, cependant aucun recours n'ayant été fait pendant de nombreuses années, nous ne pouvons actuellement lancer de poursuites que sur les cinq dernières années.

Madame la Trésorière va nous transmettre les éléments pour faire la démarche afin d'admettre en non valeurs ces sommes qui ne pourront être recouvertes.

Le conseil municipal à l'unanimité fait part de son mécontentement vis-à-vis de ces consommateurs peu scrupuleux face à un budget de plus en plus compliqué à équilibrer, dont les dépenses de plus en plus lourdes amèneront à terme une augmentation des tarifs de l'eau.

Travaux réseau eau de la Vallée

Les travaux sont quasiment terminés, il reste à faire quelques contrôles avant la mise en service.

Messieurs Claude ZENON et Sébastien BARDOU, élus en charge du suivi des travaux, ont assisté tous les vendredis matins aux réunions de chantiers. Ils tiennent à souligner le professionnalisme des entreprises qui ont travaillé sur ce lourd chantier.

Nous avons obtenu, de la part de l'Agence de l'Eau, une subvention de 500 814 € et du Conseil Départemental deux subventions, 14 799 € pour le réservoir de la Barryrié et 84 856 € pour la mise en conformité des unités de distribution de la Razigade et Lavergne (hameaux de la commune de Lacaze) et les travaux d'interconnexion (qui aurait dû être réalisés par le SIVOM du Plô du Lac). Cependant à ce jour nous n'avons encore eu aucun versement de subvention, la Commune a dû faire l'avance du financement de la totalité des travaux.

Nous voyons enfin la réalisation de ce projet si souvent reporté par la lourdeur de ces travaux et son financement, mais nous avons enfin réussi à desservir ces hameaux du secteur de la vallée en eau potable.

Prévision des travaux voirie pour 2018

Nous avons fait le tour des voies communales et avons décidé, au vu de leur état, de donner la priorité cette année aux travaux suivants :

- Diverses voies communales, point à temps = 7 166.72 €
- Chemin de la Glévade = 716.67 €
- Chemin de Prohenquières = 19 101.85 €
- Chemin d'Arthuzous = 9 716.52 €
- Chemin de la Privadié = 716.67 €
- Chemin de Joncous = 13 610.47 €

Commission sociale, scolaire et culture

Monsieur Joël CHARBONNIER, Adjoint au Maire, Président de la Commission prend la parole :

Tarif cantine année scolaire 2018/2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs de la restauration scolaire fournie aux élèves de l'école maternelle et élémentaire de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la

charge. Après avoir consulté les divers fournisseurs et fait le point sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement pour assurer le service cantine, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place deux tarifs pour le prix du repas :

- Prix du repas tarif normal à 4.00 €
- Prix du repas tarif majoré à 5.95 € (en cas de présence de l'enfant non prévue).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix du repas de la cantine scolaire aux tarifs proposés ci-dessus pour la rentrée scolaire 2018/2019.

Règlement cimetière

Il est signalé que régulièrement des entreprises réalisent des travaux dans le cimetière communal sans faire de démarches auprès de la Mairie. Il est rappelé que tous travaux dans le cimetière sont soumis à déclaration au moins 48 heures avant, auprès de la Mairie qui est responsable de ce lieu.

Des devis ont été demandés afin d'afficher aux entrées du cimetière le règlement.

Un panneau va être placé à l'entrée du cimetière de Ganoubre, afin d'en interdire l'accès aux enfants non accompagnés.

Ecole

Dernier jour de classe avant les vacances d'été le vendredi 6 juillet.

Il a été demandé par le comité des fêtes la possibilité d'utiliser les locaux de l'école à partir du vendredi, premier jour de la fête du village. Nous avons rencontré Madame la Directrice de l'école qui nous a assuré que les enfants étaient en sortie scolaire ce jour-là et que cela ne posait pas de problème.

Nous réserverons la salle polyvalente au cas où il y aurait un contre temps.

Divers :

Problème salle de sports, nous avons constaté que des personnes utilisent la salle de sports sans valider leur carte d'accès, ils profitent d'une occupation groupée pour ne valider qu'une entrée.

Chiens errants, il est signalé qu'il y a beaucoup trop de chiens errants dans le village et dans le cimetière.

Signalement de bruits nocturnes, au niveau du hameau du Rudel, il semble que soient utilisés des canons à gaz pour faire fuir les nuisibles, le bruit est très fort et s'entend à de nombreux kilomètres à la ronde ; les riverains s'en plaignent.

Bar – restaurant La Bibliothèque, Monsieur Philippe FOLLIOU, Président de l'Association Culturelle Marcel Guiraud informe le Conseil Municipal que l'Association a trouvé un nouveau gérant pour le restaurant-bibliothèque-bar-chambres d'hôtes La Bibliothèque qui devrait commencer le 15 mai 2018 ; il invite tout le monde à favoriser l'accueil de cette nouvelle famille.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 2 h.